



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-082

OBJET : Espace du Moulin : Demande de remise gracieuse de pénalités de retard par la société Robin-Ducrot

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 20
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 3

Le seize novembre deux mille vingt à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Anne-Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIÈRE

Le ou les membres absent(s) :

Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Aurélie HENault

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurélien HELLE à Michel DUCROUX

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Secrétaire de séance :

Chrystelle EDOUARD

Considérant le retard de chantier de l'opération « Espace du Moulin » pour cause d'intempéries, de difficultés de gestion du chantier,

Considérant que la société Robin-Ducrot a cumulé du retard,

Vu la demande de remise gracieuse des pénalités encourues par la société Robin-Ducrot,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, par 18 votes pour et 4 abstentions, une remise gracieuse sur la totalité des pénalités encourues, d'un montant de 5 300 € TTC

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le 16 novembre 2020

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint Georges sur Baulche

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020



ID : 089-218903466-20201116-2020_082-DE